



Sommaire

	Page
Les échos du Conseil	1
Un discours chiffré	2
Revue de presse	2
N'oubliez pas que...	3

, LES ÉCHOS DU CONSEIL .

Lors de la réunion du Conseil syndical tenue le 26 janvier 1996, les points suivants ont été abordés :

1. le rapport du Vérificateur général du Québec,
2. la négociation,
3. les coupures budgétaires de 15%.

1. Rapport du Vérificateur général du Québec

Le Vérificateur général du Québec a reçu un mandat spécifique de vérification de l'utilisation des subventions accordées aux universités par le MEQ. Il a ciblé cinq institutions dont l'Université Laval.

Le rapport du Vérificateur touche l'admission et les conditions de poursuite des études au premier cycle, la gestion de la tâche des professeur/e/s et le rôle de fiduciaire de l'Université concernant les subventions de recherche.

Le président du SPUL, Monsieur Jacques Faille, a présenté brièvement les constatations et les recommandations du Vérificateur général, quant à la gestion de la tâche des professeur/e/s, sous trois volets :

- i) Le Vérificateur général constate que la modulation de la tâche des professeur/e/s à Laval consiste généralement en un allègement des tâches d'enseignement au profit de la recherche;
- ii) Il recommande une déclaration des activités professionnelles externes et reconnaît une norme implicite d'une journée par semaine

pouvant être consacrée aux activités professionnelles externes rémunérées;

- iii) Il recommande l'évaluation des demandes de projet d'année sabbatique par des examinateurs externes.

Les membres du Conseil ont reçu une copie du rapport spécifique à Laval.

2. La négociation

Le président a informé le Conseil que le comité patronal comprendra Messieurs Alain Vinet et Jacques Samson. Le Comité syndical est formé de Jacques Faille, Claire Deschênes, Line Ross et Jean Dionne.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu au début de janvier, le président du SPUL et le vice-recteur aux ressources humaines ont convenu d'échanger des textes. En préparation à ces échanges de textes, le Comité de négociation et le Comité d'appui et de stratégie ont analysé le protocole et ont amorcé le processus de rédaction des clauses.

3. Les coupures budgétaires

Le président du SPUL a expliqué les raisons justifiant la lettre envoyée au vice-recteur aux ressources humaines, Monsieur Alain Vinet. Le président a signalé la diversité des réalités départementales. Un tour de table d'une heure sur la façon dont l'opération « coupures » se réalise a permis de confirmer cette diversité.

Par ailleurs, le Conseil a chargé Nicole Boucher (service social), Marius Pineau (sciences du bois et de la forêt) et Pierre Vézina (sciences comptables) de recruter des personnes pour siéger au Groupe de travail indépendant, dont le mandat est d'évaluer la nouvelle procédure de nomination des doyens et doyennes, des directeurs et directrices de département ou d'école.

(N.D.L.R. Pour un commentaire sur cette opération des coupures budgétaires, lire le texte ci-après.)

UN DISCOURS CHIFFRÉ

La majorité de la population fait aisément la distinction entre la rumeur et l'information, entre les publications qui traitent de la rumeur (les journaux dits « à potins ») et celles qui traitent de l'information (la presse dite « sérieuse »). Le modeste *Spultin* évite de publiciser la rumeur, mais quand elle s'affiche comme de l'information, il doit la prendre au sérieux. Je me réfère ici à ce chiffre trouble-fête qui, comme les antiques chiffres symboles (les 3, 7 et 13), s'entoure d'une aura de mystère et de sacré. Et comme tout mystère, ce chiffre sème l'inquiétude et instaure un lourd climat de fatalisme.

J'ai nommé le désormais célèbre 15% qui, par voie de télescopage, est parvenu à cristalliser en peu de temps tout un ensemble d'attitudes, de croyances et de peurs. Le discours rationnel qui se faufile derrière cette rumeur fleuve est bien celui d'un milieu universitaire et nous est très familier. D'abord on postule l'existence d'un « avenir noir » pour l'université. Telle une définition première, on n'a pas à en faire la démonstration. Il suffit de l'affirmer, d'en tirer des hypothèses et de les soumettre à l'épreuve de la vérification contrôlée. Une hypothèse mise de l'avant est la suivante : des coupures budgétaires de 15%, si elles sont réussies, repousseraient temporairement cette menace. Dans la mesure où les coupures se réalisent, on aurait « prouvé » l'existence de cette menace en la repoussant. À la manière d'une « performance » ritualiste, on aurait démontré l'existence du mauvais sort par son absence et sa non-manifestation.

Ainsi l'Université s'est transformée en un vaste laboratoire où, grâce à diverses méthodes, l'hypothèse a été mise à rude épreuve. Prêter l'oreille aux conversations, c'est être émerveillé de la diversité, de la rigueur et de l'originalité des expérimentations. Pour que les résultats soient comparables, les expérimentations ont toutes emprunté un même langage, le « chiffriote », et se sont déroulées sous la consigne générale du « mieux vaut pratiquer les coupures soi-même que de faire appel au chirurgien », c'est-à-dire mieux vaut s'auto-amputer; c'est plus discret.

Une première question se pose : à quel moment faut-il couper ? Certaines unités ont décidé qu'elles avaient suffisamment donné (saigné ?) dans le passé et qu'on pouvait reporter ce débit à leur crédit. D'autres ont pris une hypothèque sur l'avenir et ont décidé de couper dans les postes à venir. (Sait-on jamais, peut-être n'en auront-elles pas besoin ?) La plupart ont émondé dans le boisé du présent. Alors surgit la seconde ques-

tion : où couper ? Peut-être influencées par la récente publicité d'une marque d'automobile « Tasse-toi mon oncle ! », plusieurs têtes se sont tournées vers celles de certain/e/s collègues, fort sympathiques par ailleurs. Mais, à la lumière de cet exercice, voici qu'ils et elles avaient subitement moins bonne mine et que peut-être la pensée d'une vie moins stressante, plus retraîtée, leur ferait le plus grand bien. D'autres unités, plus astucieuses, ont développé une méthode de calcul selon laquelle elles « sauveraient » de l'argent si elles produisaient plus avec le même budget. Certaines ont même poussé l'astuce jusqu'à démontrer qu'elles pouvaient ainsi couper de 15% les dépenses si on augmentait leur budget. Par exemple, en augmentant le budget des chargé/e/s de cours, on pourrait « donner » (quel euphémisme !) plus de cours tout en économisant plus d'argent (?). Il y a, paraît-il, la suggestion de privatiser l'enseignement de certains programmes courts, c'est-à-dire confier l'enseignement de certains cours à l'entreprise privée. Mais pour l'instant cette expérimentation a été jugée trop avant-gardiste faute d'un équipement de laboratoire suffisamment sophistiqué pour la réaliser. (Entendez, la communauté n'est pas encore prête à recevoir une théorie si « révolutionnaire ».)

Quand j'écoute les conversations de mes collègues, il me revient en mémoire l'ouvrage d'Edgar Morin, *La rumeur d'Orléans*, et je me dis, qu'effectivement, l'Université Laval constitue bel et bien une cité où non seulement circulent les automobiles et les piétons mais aussi les rumeurs et les demi-vérités. Nous sommes, de ce point de vue, bien intégrés à la société.

Roger de la Garde

1 REVUE DE PRESSE¹. 1

Après les audiences régionales et nationales tenues au printemps et au début de l'automne 1995, la deuxième phase des États généraux sur l'éducation s'amorcera, à la fin du mois de janvier 1996, par une décentralisation complète des débats. Ainsi, des comités régionaux seront formés dans chacune des 16 régions du Québec afin de tenir leurs propres rencontres, qui se termineront par autant de conférences régionales. On s'attend à ce que ces débats soient concentrés autour du rapport de la commission intitulé *Exposé de la situation*. Ce rapport devait être

¹ Cette deuxième revue de presse sur les travaux des États généraux sur l'éducation fait suite à celle publiée dans le *Spultin* du 1er décembre 1995. Les informations couvrent le mois de décembre et sont tirées des journaux suivants : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*.

publié au cours du mois de janvier 1996. Il proposera divers scénarios et soulèvera des hypothèses de solution qui ont déjà fait l'objet de discussions lors des audiences de 1995.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation souligne la nécessité de promouvoir l'excellence à tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire à l'université. C'est ce qui ressort d'un avis déposé récemment aux États généraux sur l'éducation. Ainsi, au préscolaire, on propose d'intensifier le projet éducatif. Au primaire on suggère de raviver les liens entre les maîtres et les élèves ainsi que les contacts entre l'école et la famille. Au secondaire, les experts exigent une révision urgente et profonde des programmes d'enseignement. Au collégial, le conseil souhaite l'obtention d'un plus haut taux de diplômés chez la gent masculine. Enfin, on signale que la mission d'enseignement des professeur/e/s d'université ne devrait pas être pénalisée par la recherche, particulièrement au premier cycle.

La question de la restructuration scolaire et de la survivance des commissions scolaires confessionnelles refait surface. À ce sujet, plusieurs groupes présents aux audiences des États généraux sur l'éducation se sont montrés en faveur d'une déconfessionnalisation du réseau scolaire.

Le président de la CECM, Michel Pallascio, demande la coexistence de commissions scolaires linguistiques et de commissions scolaires confessionnelles dans son projet de résolution. Conséquemment, il fait fi de la volonté maintes fois exprimée par la population montréalaise de déconfessionnaliser les structures sociales. En outre, il cherche à court-circuiter les États généraux sur l'éducation, compromettant ainsi le débat public et la réflexion en profondeur sur les valeurs et les finalités de l'éducation, sur l'école comme lieu de transmission de la culture québécoise et comme lieu d'intégration.

Incapable de se rallier au consensus démocratique sur la loi 107, le parti confessionnaliste de la CECM choisit le retour en arrière. Il souhaite que le gouvernement du Québec modifie la loi de façon à maintenir, à peu de chose près, la CECM dans son statut actuel. Ainsi, il pousse élégamment dehors les tenants des structures non confessionnelles en les invitant à « instituer » leur structure linguistique, le tout au nom d'une nouvelle doctrine dite du « libre choix ». De son côté, l'Assemblée des évêques du Québec a récemment rappelé devant les États généraux que « dès 1982, [elle] avait manifesté son accord avec l'établissement de commissions scolaires linguistiques.

Parmi les dernières interventions de Monsieur Jean Garon, à titre de ministre de l'Éducation,

nous avons retenues les suivantes. Même si d'importantes compressions budgétaires sont prévues pour l'an prochain, il croit qu'un ménage doit être fait dans l'administration et que le moment n'est pas venu d'augmenter les frais de scolarité. En outre, Monsieur Garon souhaite vérifier les qualifications des enseignants et enseignantes en les soumettant à un examen d'entrée dans la profession, comme c'est le cas par exemple pour les avocats et les médecins. Il pense également à exiger l'exclusivité des services pour les professeur/e/s des collèges et des universités. Le ministre de l'Éducation souligne également que le nouveau programme d'enseignement du français au secondaire n'est pas encore appliqué et pourra être largement modifié au cours des prochains mois. Il ajoute que si les gens souhaitent y apporter des changements, ils pourront le faire lors des États généraux régionaux sur l'éducation, qui se tiendront au mois de mars ou avril 1996, ou encore, lors des États généraux provinciaux de juin 1996.

(En dernière heure). En pleine période de « briefing » avec les gens de son ministère, la nouvelle ministre de l'Éducation, Pauline Marois, examine les ajustements qui doivent être apportés aux États généraux sur l'éducation. Une porte-parole a indiqué que la ministre doit déterminer comment les travaux de la Commission peuvent s'arrimer avec la réflexion des partenaires socio-économiques que le premier ministre Bouchard veut tenir à l'automne.

La Commission des États généraux sur l'éducation a rendu public, le mardi 30 janvier 1996, son *Exposé de la situation*. Dans son communiqué du 6 février, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université écrit : « En se fondant sur certains témoignages et sur des comparaisons avec l'Ontario, les commissaires semblent remettre en question l'affirmation selon laquelle les universités québécoises seraient actuellement sous-financées. Ils accèdent ainsi l'idée voulant que le problème universitaire n'en soit pas un de financement, mais de mauvaise gestion des fonds publics et ils donnent ainsi une caution inattendue à la politique des compressions budgétaires ». La fédération doit publier sous peu un commentaire plus élaboré sur le financement des universités.

Ginette Mc Neil

† N'OUBLIEZ PAS QUE... †

...la répartition de la charge de travail est une occasion privilégiée de pratiquer la solidarité syndicale. Si la charge d'un ou d'une collègue (ou la vôtre) apparaît inéquitable, faites-le savoir

par un vote de refus. Bien sûr, malgré ce refus, c'est la décision du ou de la responsable qui s'appliquera, mais un refus collectif s'avère un élément précieux lorsqu'on veut contester par voie de grief le caractère inéquitable d'une charge de travail. Si vous prévoyez un conflit avec votre responsable à ce sujet, alertez vos col-

lègues. Si l'un ou l'une de vos collègues est aux prises avec un tel conflit, soyez à l'écoute et manifestez-lui votre solidarité!

Roberte Mura
Le Comité d'application de la convention collective et le Comité de griefs.

Chères lectrices,

Chers lecteurs,

CETTE PAGE VOUS EST RÉSERVÉE

**VOUS AVEZ UN COMMENTAIRE À FORMULER, UNE
OPINION À EXPRIMER, UN AVIS À DONNER ?
VOUS VOULEZ DÉBATTRE VOTRE POINT DE VUE,
SOULEVER UNE POLÉMIQUE ?**

**DANS NOTRE MONDE DE L'ÉDUCATION ET DE LA
RECHERCHE, LES SUJETS ET LES IDÉES NE MANQUENT
PAS. FAITES CONNAÎTRE LES VÔTRES.**

**Faites parvenir votre texte par l'un
ou l'autre des moyens suivants :**

Courrier interne :

Le Spultin

Bureau 3339

Pavillon Alphonse-Desjardins

Télécopieur :

656-5377

Courrier électronique :

Roger.delagarde@com.ulaval.ca